

bloqués. En outre, il n'est pas concevable que les ZR soient placés après les contractuels, car ce sont des titulaires à la base. Dans ce sens par rapport aux contractuels et aux BMP, nous demandons de connaître les BMP avant mouvement, et ce pour plus de transparence, en vue de création de poste possible. En effet un BMP qui perdure peut donner lieu à une création de poste.

Le SE-Unsa réitère sa demande : les académies doivent utiliser les moyens d'éducation octroyés pour créer des postes fixes dans les établissements et non pas à l'implantation des supports provisoires forcément plus précaires. Toute dotation doit favoriser en priorité le renforcement des établissements qui en ont le plus besoin.

Afin de permettre une égalité de traitement entre les candidats au mouvement intra, la circulaire académique mériterait certaines précisions. Par rapport aux mutations simultanées, s'il est entendu que les vœux doivent être scrupuleusement faits à l'identique il faudrait encore clarifier les règles notamment par rapport aux collègues qui se positionnent sur un établissement REP+. Comment faire des vœux identiques et participer en même temps au mouvement spécifique ? Si l'administration ne souhaite plus permettre les modifications de vœux avant le GT barèmes (qui ne sont souvent que des conséquences de problématiques soulevées par l'administration) elle doit renforcer l'information sur les conditions du mouvement.

Enfin un dernier point sur la nouvelle instruction interministérielle sur les mesures de sécurité publiée au BO du 13 avril 2017 concernant le risque terroriste. Le texte rappelle que la sécurité est l'affaire de tous les personnels mais sur le terrain les CPE et les AED restent prioritairement sollicités de par l'organisation de la vie scolaire, sans moyens supplémentaires. Nous attendons un renforcement des effectifs de vie scolaire et d'agents d'accueil et une clarification juridique sur les attributions des uns et des autres.

Pour conclure, nous remercions les personnels de la DPE pour leur disponibilité et l'implication à l'étude des dossiers des collègues.

Le SE-Unsa vous remercie pour votre attention.